

FICHE PROCEDURE / REGLEMENTATION : Protocole en cas d'urgence

OBSERVER

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?

ALERTER

- Composer le 15- Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue, ..)
- Préciser le type d'événement (chute, ...)
- Décrire l'état observé au médecin du SAMU - SMUR (Ne pas raccrocher le premier)
- Laisser la ligne téléphonique disponible

APPLIQUER LES CONSEILS DONNES

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire
- Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état

Textes de référence

BOEN HS N° 1 du 06/01/2000 « Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) » page 19